

Compte-rendu sommaire

Conseil Municipal du lundi 22 novembre 2021 à 19h

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

MEMBRES PRESENTS : 24

Cécile DELATTRE - Sandrine EPPELE - Karine QUIGNARD - Frédéric SCHALL - Michaël SAINTAUBIN - Claudia CARADONNA - Daniel CHAMBET-ITHIER - Christian OST - Regina DE ALMEIDA - Raphaële DEPROST - Guillaume GRIMMER - Françoise RICHART - André ROTH - Denis SCHANN - Jacques REIS - Claire HUBER - Bernard SAÉTTLER - Elisabeth TAGLANG - Sofiane AIT IKHLEF - Christian ANDRIAMAMPANDRY - Nadjoua DJELLAT - Thierry MOSSER - Jean-Marc LOTZ - Chrystèle DUBOIS

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 5

Roberte IRION - Sandra PETER - Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER - Eric KREINER - Kathia GUTH

PROCURATION : 3

Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER	à	Claudia CARADONNA
Sandra PETER	à	Sandrine EPPELE
Eric KREINER	à	Regina DE ALMEIDA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Sofiane AIT IKLEF a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Assistaient à la séance, sans pouvoir de vote Mme Camille OBRECHT (Directrice Générale des Services), M. Benjamin ROMANUS-LIRAUD, Responsable Administratif et Financier et Mme Julie RANSLANT (journaliste DNA).

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

I – APPROBATION ET INFORMATION

(1) Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessus prises par Madame le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **PRECISE** que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

Approuvée à l'unanimité

(2) Décision modificative n°1 de l'exercice comptable 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget de l'exercice 2021 conformément aux écritures figurant dans les états annexes :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-44 380,00 €	-44 380,00 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>-18 740,00 €</i>	<i>-44 380,00 €</i>
011 - Charges à caractère général	-3 040,00 €	
012 - Charges de personnel	7 500,00 €	
013 - Atténuations de charges	-2 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	-12 700,00 €	
66 - Charges financières	-8 500,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		-29 380,00 €
74 - Dotations et participations		-15 000,00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>-25 640,00 €</i>	<i>-00 €</i>
023 - Virement à la section d'investissement	-25 640,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	16 350,00 €	16 350,00 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>16 350,00 €</i>	<i>41 990,00 €</i>
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 500,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	5 850,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	5 000,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		-95 000,00 €
13 - Subventions d'investissement		-21 123,44 €
21 - Immobilisations corporelles		158 113,44 €
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>-00 €</i>	<i>-25 640,00 €</i>
021 - Virement de la section d'investissement		-25 640,00 €

Adoptée à l'unanimité

II – AFFAIRES FINANCIÈRES

(3) Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DEBAT** des orientations générales du budget 2022 ainsi que des orientations budgétaires pour les exercices budgétaires 2022-2026 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 de la commune d'Oberhausbergen à la Préfecture du Bas-Rhin.

Adoptée à la majorité
26 voix pour
1 abstention (Mme DUBOIS)

(4) Plan Pluriannuel des Investissements du Quotidien 2022-2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CREE** le programme de l'opération 2021 02 relative à la programmation pluriannuelle d'investissements dits « du quotidien ».
- **DECIDE** d'ouvrir les crédits de paiement tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Numero	2021 02				
Libellé	Programme Pluriannuel des Investissements du Quotidien				
Autorisation de programme					
Montant de l'autorisation de programme	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Crédit de paiement 2026
750 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €

- **APPROUVE** la liste des investissements du quotidien composant ce plan pluriannuel, annexé à la délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toute demande de subvention auprès d'organismes publics ou privés afin de permettre le financement de toute opération visée par ce plan pluriannuel d'investissement.

Adoptée à la majorité
 25 voix pour
 1 voix contre (M. LOTZ)
 1 abstention (Mme DUBOIS)

(5) Programme pluriannuel d'investissement : modification de l'autorisation 2020 04 – « Rénovation et modernisation du parc d'éclairage public de la commune »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** l'absence de dépenses réalisées en 2020 dans le cadre de l'opération 2020 04.
- **MODIFIE** la révision de programme de l'opération 2020 04 relative à la rénovation et la modernisation du parc d'éclairage public de la commune.
- **DECIDE** d'ouvrir les crédits de paiement tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Numero	2020 04	modifié le 22 novembre 2021				
Libellé	Renovation et modernisation du parc d'éclairage public de la commune					
Autorisation de programme						
Montant de l'autorisation de programme	Crédit de paiement 2020	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025
240 000,00 €	-00 €	14 060,00 €	57 840,00 €	57 100,00 €	56 700,00 €	54 300,00 €

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Audit énergétique	11 700 €	Commune - Autofinancement	40 000 €
Fourniture et pose de luminaires LED	50 000 €	Préfecture du Bas-Rhin - Dotation de Soutien à l'Investissement Local	80 000 €
Armoires électriques	84 000 €	Collectivité Européenne d'Alsace - Fonds de Solidarité Territorial	32 000 €
Boitiers de protection	3 300 €	Région Grand Est - Programme Climaxion	48 000 €
Opération de génie civil : Rue des Alpes et Dorfgraben	51 000 €	TOTAL	200 000 €
TOTAL	200 000 €		

- **RENOUVELLE** la demande d'une subvention auprès de la Préfecture du Bas-Rhin au titre de la campagne 2022 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux maximum de 40 % des travaux éligibles hors taxes.
- **SOLLICITE** la demande d'une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du Fonds Climaxion « Soutien à l'optimisation de la consommation et de la gestion des ressources » au taux de 24 % des travaux éligibles hors taxes.

Adoptée à l'unanimité

(6) Programme pluriannuel d'investissement : acquisitions de deux parcelles et aménagements au secteur Stade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** les engagements pris en 2020 pour l'acquisition foncière de deux parcelles secteur Stade.
- **CREE** le programme de l'opération 2021 03 relative aux achats et aménagements nécessaires au secteur Stade pour la création d'un parc communal.
- **DECIDE** d'ouvrir les crédits de paiement tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Numero	2021 03			
Libellé	Achats et aménagements au secteur Stade pour la création d'un parc communal			
Autorisation de programme				
Montant de l'autorisation de programme	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024
1 216 200,00 €	369 200,00 €	-00 €	647 000,00 €	200 000,00 €

Adoptée à la majorité
24 voix pour
2 voix contre (Mme DUBOIS, M. LOTZ)
1 abstention (M. MOSSER)

III – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

(7) Modification n°4 du Plan local d'urbanisme intercommunal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PORTE A LA CONNAISSANCE** de l'Eurométropole de Strasbourg les demandes d'évolution du Plan Local d'Urbanisme formulées par la Commune d'Oberhausbergen et listées ci-avant.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à transmettre ces demandes à la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg par courrier.

Adoptée à la majorité
24 voix pour
3 abstentions (Mme DUBOIS, M. LOTZ,
M. MOSSER)

IV – RESSOURCES HUMAINES

(8) Calibrage du poste de régisseur au PréO Scène

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CREE** les postes suivants à temps complet :
 - o Adjoint technique,
 - o Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - o Adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - o Technicien,
 - o Technicien principal de 2^{ème} classe,
 - o Technicien principal de 1^{ère} classe.
- **SUPPRIME** les cinq postes parmi les six créés par la présente délibération qui ne seront pas pourvus ;
- **FIXE** la rémunération de ce poste selon les règles statutaires en vigueur ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs.

Adoptée à l'unanimité

(9) Indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'indemnisation des congés annuels non pris lors de la cessation de la relation de travail en raison :
 - o De la maladie ;
 - o De motifs tirés de l'intérêt du service ;
 - o Du décès de l'agent.

Adoptée à l'unanimité

(10) Désignation d'un coordonnateur communal dans le cadre de l'enquête de recensement 2022 de la population

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Martine HERRMANN, agent communal, en qualité de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement 2022 ;
- **DECIDE** de rémunérer le coordonnateur en fonction des heures supplémentaires réellement effectuées si l'agent est amené à en réaliser ;
- **DIT** que le coordonnateur d'enquête recevra 55 € pour chaque séance de formation (dont une est obligatoire) ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2022 ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous les actes relatifs au recensement.

Adoptée à l'unanimité

(11) Recensement de la population 2022 – Création de douze postes d'agents vacataires recenseurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CREE** douze emplois d'agents recenseurs pour la période allant du 20 janvier au 19 février 2022 ;
- **FIXE** les taux de vacations bruts attribuables aux agents recenseurs de la manière suivante :
 - 1,20 € brut par bulletin individuel rempli
 - 1,50 € brut par feuille de logement remplie
 - 55 € brut pour chaque séance de formation (deux sont obligatoires)
 - 0,50 € brut par bulletin pour l'Enquête Famille Logement
 - 55 € brut pour la tournée de repérage
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2022 ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous les actes relatifs au recensement.

Adoptée à l'unanimité

(12) Modification du tableau de composition des commissions suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal, M. Christian ANDRIAMAMPANDRY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'inscription de Monsieur Christian ANDRIAMAMPANDRY au tableau de composition des commissions municipales suivantes :
 - Commission Culture
 - Commission Environnement, Transition Ecologique et Santé
- **PREND** dès lors acte du tableau de composition des commissions municipales mis à jour annexé à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 20h30.

CONSULTATION DES ACTES

- ❖ L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations du Conseil Municipal peuvent être consultés :
- ✓ sur demande auprès des services administratifs de la mairie ;
- ✓ sur le site internet ww.oberhausbergen.com > rubrique compte-rendu et délibérations.